

RAYON

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

1879

MONSIEUR LE

De rapport, le vingt-septembre de l'an mil quatre-vingt-dix-neuf, à Monsieur l'Archiviste du département que j'ose l'honneur de présenter à M. le Préfet, ancien élève de l'École des Ponts et Chaussées, et auteur d'un compte-rendu du travail de l'archiviste de ce département, effectué du 1^{er} juillet 1878 au 1^{er} juillet 1879.

✓ 153 articles de l'inventaire sommaire, envoyés à la Commission après le vaste approuvai du Ministère, formant les feuilles 9 à 15 du tome II.

117 fiches nouvelles à l'ordre du Provençal et 78 feuillets de copies et de documents auxiliaires à l'ordre des *Etats de Normandie* de l'ordre du Provençal.

Le relevé des débats paroissiaux, effectué par l'archiviste du département, qui nous a fait l'honneur de nous faire savoir qu'il était le saint, le plus laid, saint de la racine, sainte de la charité et de la pitié.

Le relevé des ventes des biens nationaux, effectué par l'archiviste des six districts du département, dont le rapport

1879

RAPPORT



DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DU CALVADOS

Pour la session du Conseil général du 18 août 1879.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Ce rapport, le vingt-cinquième de ma gestion, et le premier que j'ais l'honneur et le bonheur de soumettre à un Préfet, ancien élève de l'École de Chartes, contiendra le compte-rendu du travail des Archives de votre département durant une période de onze mois, c'est-à-dire du 1^{er} août 1878 au 1^{er} juillet 1879.

153 articles de l'inventaire sommaire, envoyés à l'impression après le visa approbatif du Ministère, formeront les feuilles 9 à 15 du tome II.

147 fiches nouvelles à la copie de l'inventaire ;

75 rôles de copies des pièces relatives aux *assemblées des États de Normandie de 1527 à 1655*;

Le relevé des fêtes patronales de toutes les paroisses du département, qui nous a fait constater que saint Martin y était le saint le plus fêté, sans doute comme symbole de la charité et de la patrie.

Le relevé des ventes des biens particuliers des prêtres émigrés des six districts du département, dont la somme s'é-

Arrondissement de Falaise.

Eraines.	Villy.
La Hoguette.	Villers-Canivet.
Versainville.	Thury-Harcourt.

Arrondissement de Lisieux.

Lisieux.	Mesnil-Eudes.
Courtonne-la-Meurdrac.	Orbec.
Glos.	Le Pin.
Hermival-les-Vaux.	Sainte-Foy-de-Montgommery.
Lièvres.	Saint-Pierre-des-Ifs.
Méry-Carbon.	Vaudeloges.

Arrondissement de Pont-l'Évêque.

Basseneville.	Manneville.
Goustranville.	Villerville.
Beaumont.	Saint-Ouen-le-Pin.
Beuzeval.	Dozulé.

Arrondissement de Vire.

La Ferrière-au-Doyen.	Saint-Sever.
Campeaux.	Vassy.
Saint-Martin-des-Besaces.	Vire.
Carville.	Couloncés.
La Graverie.	

RECAPITULATION.

La Caisse des Ecoles est établie dans 85 communes.

levait à près de 3 millions, qu'il faudrait tripler pour avoir la valeur actuelle ;

81,200 pièces Du Bailliage et Vicomté de Bayeux ;

39,019 pièces provenant des greniers de la prison de Bayeux ;

60,000 pièces de la Révolution, forment un contingent de

180,219 pièces historiques, qui, une fois triées, datées et classées dans leurs diverses catégories, remplissent 856 cartons, auxquels il faut ajouter la confection de 808 liasses et paquets d'archives modernes, de journaux, d'ouvrages et de brochures, ce qui constitue un total imposant de 1664 cartons et paquets.

L'envoi des cadres imprimés pour la confection des inventaires supplémentaires des archives des 764 communes du département.

Enfin 875 recherches, dont 378 pour l'administration et 497 pour les particuliers, et bon nombre de lettres en réponse aux demandes de recherches historiques et généalogiques.

Tel est, dans son ensemble, le contingent de notre travail, dont j'ai à vous rendre compte dans ce rapport, divisé d'après les prescriptions réglementaires en quatre parties :

I. Archives historiques ou antérieures à 1789 ;

II. Archives modernes ou postérieures à 1740 ;

III. Archives sous-préfectorales, hospitalières et communales ;

IV. Enfin la quatrième partie indiquera les propositions, que l'article 4 du règlement des Archives me prescrit de soumettre à votre appréciation, dont votre judicieuse compétence me garantit l'efficace bienveillance.

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790.

Je ne puis et ne dois commencer ce rapport sans signaler au Conseil général le service que M. Raulin, directeur de

la circonscription pénitentiaire du Calvados et de la Manche, a rendu aux archives, en vous indiquant, par sa lettre du 7 mars dernier, le dépôt anormal, dans le grenier de la prison de Bayeux, d'un amas de vieux parchemins et de liasses de papiers, pesant 425 kilos et provenant du bailliage de Bayeux, des hautes justices environnantes, de la maîtrise des eaux et forêts, etc., etc.; bref, il jugea que ces archives, antérieures à la Révolution, étaient tout à fait étrangères au service pénitentiaire, et vous demanda si elles ne seraient pas plus à leur place dans le dépôt de vos archives départementales, si riche déjà en registres et dossiers judiciaires des anciens bailliages normands.

Vous m'avez bien voulu déléguer, Monsieur le Préfet, pour que je fisse l'examen de ces papiers. Une fois sur les lieux, je reconnus que ces liasses et paquets avaient été composés d'une énorme fouillis de pièces que j'avais vues, il y a une quinzaine d'années, étalées et semées sur le plancher de l'un des greniers de la prison, et que j'avais prié un prêtre, alors incarcéré, de trier et de classer le mieux qu'il pourrait.

— Je fis charger 153 liasses sur une charrette, afin d'en opérer le triage aux archives avec fruit. Et nous sommes déjà arrivés à trier 39,019 pièces que nous avons pu répartir dans les catégories auxquelles elles se rattachent dans les séries B, C, D, E, F, G, H, qui vont être l'objet d'une rapide revue.

Série B — Nous avions trié, classé et réparti dans 328 cartons 81,200 pièces du bailliage et vicomtés de Bayeux et autres juridictions secondaires s'y rattachant, dont on lira la nomenclature dans les tableaux annexés à ce rapport (V. le tableau I), quand le dépouillement des archives, provenant de la prison de Bayeux, nous a procuré un apport de 20,313 pièces de la même série, dont on verra le détail dans les tableaux (V. le tableau II) annexés, où la seule haute justice du Molay figure pour 3,496 pièces, ce qui porte à

116,950 le nombre de pièces du bailliage triées et classées dans 377 cartons nouveaux.

Série C.—L'apport des pièces de cette série, provenant de la prison de Bayeux, est de 7,775, dont la nomenclature des catégories se trouve au tableau annexé (V. le tableau III.)

C'est toujours cette importante série C qui nous occupe plus particulièrement, puisque nous en rédigeons et imprimons l'inventaire sommaire. Les 153 articles, imprimés cette année, sont relatifs aux 23 dossiers des *Nouvelles Catholiques* et aux 129 dossiers des *Fortifications maritimes de la Basse Normandie*.

L'intérêt tout particulier qu'offre chacune de ces catégories vous paraîtra sans doute, Monsieur le Préfet, mériter quelques minutes de votre attention, d'autant plus que vous y retrouverez des preuves de la sagesse et de la fermeté, avec lesquelles administraient vos devanciers de l'ancien régime.

L'institution des maisons dites des *Nouveaux et des Nouvelles Catholiques* doit sa fondation à Caen, le 1^{er} novembre 1658, à Mgr Servien, évêque de Bayeux. Elle avait pour objet, spécial et exclusif, l'instruction religieuse des enfants des protestants, qui y étaient admis *à la pension du Roi*. Or, comme l'on abusait singulièrement de cette gratuité d'admission, que l'on prétendait réclamer sous divers prétextes de maladie, de pauvreté, ou de besoin d'asile et lieu de retraite, assignée par les officiers du bailliage (en 1779) à une femme plaidant en séparation, il fallait que l'intendant, M. Esmangart, rappelât à qui de droit que la maison des *Nouvelles Catholiques* « était uniquement destinée à l'éducation et à la conversion des protestants. » — Déjà, en 1747, l'un de ses prédécesseurs, M. Aubery, marquis de Vastan, avait dû rappeler à la supérieure de ladite maison, que Sa Majesté désirait formellement être informée avec exactitude de l'utilité de la dépense qu'elle ferait en valeur des garçons et filles de protestants, *admis à sa*

pension, et l'intendant ajoute une note indiquant les conditions d'admission des enfants : « Il faut que les filles soient « sujettes du Roi et non étrangères, nées de pères et de « mères qui ne font point profession de la religion catho- « lique, pauvres et non infirmes, âgées de 9 ans jusqu'à « 13 exclusivement ; et les garçons de 14 et au-dessous, « parce que dans les âges plus avancés, il est difficile, sans « de grâces particulières, de surmonter la force des pré- « jugés. »

Les intendants insistent à plusieurs reprises sur ce point, ainsi, en 1743, M. de la Briffe, à propos des jeunes Louis et Marie-Anne Du Mesnil, dont l'évêque de Bayeux demandait l'admission aux *Nouvelles Catholiques*, écrit à son subdélégué

« Vous aurez, s'il vous plaît, agréable de vous assurer de « leur âge, de la qualité de leur esprit, et de la force de leurs « préjugés, ayant été souvent éprouvé qu'au delà de l'âge de « 12 ans pour les filles et de 14 pour les garçons, il y a plus « d'inconvénients que d'avantages pour la religion, de met- « tre des jeunes gens dans les communautés, ils y persistent « dans leur croyance, et leur opiniâtreté est prise par les au- « tres pour de la constance, et proposée par les pères de fa- « mille pour modèle à leurs enfants. »

En 1782, M. Esmangart, en transmettant le refus du Ministre d'accorder aux demoiselles Le Caplain et Costy un brevet de pension, établit comme règle générale que « les « enfants entrés aux *Nouvelles Catholiques* pourront y être « gardés jusqu'à 16 ans, tous ceux qui entreront à l'âge de « 16 ans ou après ne resteront que 2 ans ; ce temps devant « suffire pour l'instruction des personnes en âge de raison ; « après la sortie, la pension continuera d'être payée pendant « 2 ans et leur nom sera retranché de l'état des enfants à la « pension du Roi. » Les Ministres et les Intendants avaient grand intérêt à surveiller de près l'emploi des fonds que le Roi affectait à ce service, car les fraudes se multipliaient,

ainsi le subdélégué de Saint-Lô écrit le 28 juillet 1777 :
 « Qu'on l'a avisé d'un abus relatif à ces pensions du Roi ;
 « plusieurs ont obtenu des brevets pour demeurer dans
 « cette maison et l'ont quittée, même pour se marier, sans
 « cesser de recevoir des pensions qui ne sont pas payées sur
 « mes certificats de vie, mais il y a dans cette élection *quel-*
 « *qu'un* qui les signe obligamment. »

Aussi redouble-t-on de précautions avant d'accorder des pensions aux néophytes, voulant préserver leur foi en vivant dans les communautés religieuses, car l'argent manque et les Ministres ne cessent de répéter avec M. de Vergennes :
 « Si vous saviez combien les circonstances sont difficiles et
 « qu'il faut des motifs bien puissants pour mettre de nou-
 « velles charges sur le Trésor royal (5 mai 1782). »

Quant aux admissions forcées, dont il y a sans doute trop d'exemples, mais dont on a bien exagéré le nombre et la rigueur, rappelons les principes que les Intendants évoquaient souvent pour tempérer le zèle trop empressé des convertisseurs. Ainsi, lorsque le curé de l'une des paroisses de Caen réclame l'admission, par ordre du Roi, aux *Nouvelles Catholiques*, des quatre enfants du sieur Essillard, élevés par leurs parents dont « la religion lui paraît suspect, » l'Intendant écrit à son subdélégué : « Il n'est pas dans les principes de l'administration d'enlever les enfants à leurs parents, « il faut que ces enfants forment eux-mêmes la demande, « ou qu'elle soit faite au nom de la plus grande partie de la « famille (4 juin 1787). »

Et cette demande même ne suffisait encore aux yeux de ce sage intendant, qui tenait à respecter l'autorité des parents ; citons un seul exemple bien caractéristique : Marie-Madeleine Costy sollicite les ordres du Roi pour être retenue, aux frais de Sa Majesté aux *Nouvelles Catholiques* de Saint-Lô, où elle s'est rendue d'elle-même, pour y être instruite des vérités de la religion catholique ; sur les demandes

pressantes et réitérées de cette ardente néophyte de 21 ans, et sur les instances des curés de Chefresne et de Montabot, le subdélégué de Saint-Lô prie l'Intendant d'envoyer le commandant de la maréchaussée avec des cavaliers pour l'enlever vers trois heures du matin, « afin de la soustraire à « la vigilance de ses parents, qui voulaient la marier à un « protestant. » Le cas était grave, l'Intendant répond : « que « l'administration, d'après les principes qu'elle a adoptés, ne « se portera pas à faire enlever avec éclat un enfant d'entre « les mains de ses parents ; il résulte toujours de ces coups « d'autorité une sorte de trouble dans les familles, et s'ils « devenaient fréquents, ils pourraient diminuer l'affection « que les sujets doivent à la personne du Roi. »

La jeune néophyte étant enfin parvenue à se faire admettre aux *Nouvelles Catholiques*, l'Intendant écrit à son subdélégué de « faire connaître à la supérieure que l'intention du Roi « n'est pas que l'on prévienne ses ordres, en recevant d'avance les sujets qui se présentent, et qu'il convient de les « attendre. » (16 juin 1780).

D'autres néophytes, au dire du subdélégué, forcées de sortir de la communauté meurent de chagrin comme M^{me} Le Caplain ; d'autres déclarent préférer aller aux galères que d'être rendues à leurs parents, comme M^{me} de L'Ecluse.

Mais toutes les néophytes n'avaient pas le même zèle et quelques-unes s'échappaient et passaient en Angleterre ; il y avait comme une agence occulte pour favoriser ces émigrations à l'étranger, aussi, M. de Saint-Florentin mande-t-il à l'Intendant, M. de Fontette, « de faire le procès, dans la « rigueur des ordonnances, aux auteurs des évasions des « protestants hors du royaume, l'intérêt de l'Etat paraît « exiger qu'il en soit fait des exemples, l'interrogatoire de « la demoiselle d'Ouville en fournit l'occasion ; il est visible « que le sieur Bréard des Castelets est l'entreteneur des

« évasions et que Maubert est le conducteur des fugitifs. »
(9 mai 1753).

Quoiqu'il en soit, ces maisons des *Nouvelles Catholiques* étaient très recherchées, comme l'atteste le grand nombre des sollicitations et requêtes pour y obtenir l'admission ; elles étaient bien tenues, mais les dossiers qui concernent leur administration intérieure ayant dû être restitués à la série H, nous aurons occasion d'y revenir plus tard.

Les 129 dossiers, du n° 1654 au n° 1783, sont relatifs aux fortifications des côtes de la Basse-Normandie, de Granville à Port-en-Bessin, en longeant le double littoral et passant par le Carteret, la Dielette, le cap de la Hague, les forts d'Omerville, Cherbourg, Barfleur, Saint-Vast, île Tatihou, La Hougue, Les Veys et Port-en-Bessin.

Il est curieux de suivre, dans cette belle série de 129 articles, les allocations annuelles réparties entre les divers points de la côte à fortifier, depuis 1708 jusqu'en 1790, qui représentent plus de 21 millions de notre monnaie actuelle.

L'étude des marchés auxquels ces travaux donnent lieu avec les entrepreneurs, et la correspondance entre les Contrôleurs généraux, les Ministres de la Marine et de la Guerre, les Trésoriers généraux des fortifications, les Ingénieurs de la côte, les Intendants et leurs subdélégués, montrent quelle vigilance patriotique présidait à l'armement et à la défense du littoral de la Basse-Normandie.

Les deux n°s 1657 et 1658 (p. 80 à 83 de notre tome II de l'inventaire), contiennent notamment un très-intéressant parallèle entre les côtes de la France et d'Angleterre, dont nous avons résumé les détails les plus saisissants, d'après deux mémoires de 1731 et 1732, dont la conclusion est d'affection un crédit de 680,000 livres aux seuls ports de la Dielette et de Cherbourg. Il est de toute justice de remarquer que ce zèle patriotique n'a fait que s'accroître, en dépit des difficultés financières des dix dernières années de l'ancien

régime, puisque, dans ces dix années de 1779 à 1789, les sommes allouées pour les dépenses de notre littoral s'élèvent à 7,164,992 livres représentant plus de 21 millions de notre monnaie actuelle.

C'est aussi à la série C que se rapportent les 49 pièces, relatives aux *États de Normandie* de 1527 à 1655, qui indiquent le lieu de la tenue desdits États de la Province, celui où se tenait l'Assemblée pour la députation du *Clergé*, de la *Noblesse* et du *Tiers-Etat* du bailliage d'Evreux. Elles nous révèlent les difficultés entre les membres du Chapitre et les curés, pour la députation d'un de ces derniers, à leur tour ; et aussi les contestations entre le Chapitre et les Juges d'Orbec, qui prétendaient, comme les curés, que l'élection du député du clergé devait se faire à Orbec, tandis que le Chapitre prétendait, au contraire, qu'elle devait se faire devant le bailli d'Evreux, audit lieu. Ces pièces contiennent enfin différents règlements intervenus sur le tout, tant par le lieutenant-général du bailli à Evreux, que par les commissaires députés par le Roi, pour tenir la convocation desdits Etats à Rouen.

L'apport des pièces, rentrant dans la série D (de l'Université) et provenant du dépouillement des papiers de la prison de Bayeux, est trop peu important pour que nous nous y arrêtons, mais il n'en est pas de même des pièces se rattachant à la série E, car le triage nous a déjà donné 8,981 pièces relatives aux titres féodaux, à 186 familles, aux tabellionages et aux corporations des Arts et Métiers, dont les diverses nomenclatures se trouvent aux tableaux annexés. (IV^e tableau.)

La série F, réservée aux archives civiles, ne rentrant pas dans les séries précédentes, s'est enrichie d'une centaine de pièces provenant de la prison de Bayeux, et ne sont ni les moins curieuses ni les moins caractéristiques, ce sont des poésies, épigrammes, satires, chansons et pastorales, puis

des ordonnances de médecins, dont la brutale et sauvage thérapeutique ferait pâlir la médecine moderne, et la description des remèdes violents pour toutes sortes de maladies; puis des résumés ou extraits de lectures historiques qui donnent une idée de la culture intellectuelle des gens éclairés du XVIII^e siècle, et le tout pouvant entrer dans les catégories que j'ai vu figurer dans le chartrier du château de Vassy sous l'originale et significative appellation : « *Liasse des affaires d'esprit.* » Grâce à ces archives intimes, on pénètre dans la vie privée, intellectuelle et morale de cette société d'élite, qui, au moyen de journaux manuscrits dits « *Nouvelles à la main* », se faisait renseigner sur tous les événements, anecdotes, faits divers de Paris et de l'étranger et qui agrémentait ses loisirs élégants par la mise en commun des lectures, des verselets, satires, chansons et charades, impromptus et traits d'esprit que chacun avait plus ou moins longtemps improvisés. — Ce serait donc méconnaître l'importance relative de ces lambeaux épars d'extraits de lecture, de poésies, d'épigrammes, d'énigmes et de madrigaux, que de les rejeter sans examen, puisque telle pièce légère se rapporte à tel personnage historique ou à tel événement politique.

La série G (V^e tableau) du clergé séculier s'est enrichie de 1395 pièces provenant de la prison de Bayeux, et la série H de 324 pièces, dont la nomenclature des abbayes et communautés religieuses se trouve aux tableaux annexés (VI^e tableau).

ARCHIVES POSTÉRIEURES A 1790.

Le dépouillement et le triage de 60,000 pièces de la période révolutionnaire avancent beaucoup. Ce travail a malheureusement été interrompu par le dépouillement des papiers de la prison de Bayeux, qui, une fois achevé, nous

permettra de continuer et, je l'espère, de terminer, pour la session de 1830, le classement définitif des archives de la Révolution, dont la partie déjà triée remplit 398 cartons; on lira la nomenclature des articles qui figurent au tableau annexé (VII).

Les recherches des onze mois d'août 1878 au 4^{er} juillet 1879, se sont élevées à 875, réparties comme suit :

MOIS.	NOMBRE.	BUREAUX.	PARTICULIERS.	PRODUIT.
1878.				
Août	72	34	38	3 fr. »»
Septembre. . . .	87	29	58	3 75
Octobre.	61	33	28	3 75
Novembre. . . .	75	34	41	2 25
Décembre. . . .	72	33	39	» »
1879.				
Janvier.	78	32	46	1 fr. 50
Février.	65	19	46	» »
Mars.	90	41	49	3 75
Avril.	84	45	39	1 50
Mai.	96	40	56	12 75
Juin	95	38	57	1 50
Totaux. . . .	875	378	497	33 fr. 75

La facilité des communications, qui permet aux parties de prendre elles-mêmes des extraits des documents, dont elles ont besoin, réduit de plus en plus le nombre des expéditions qui n'a produit que 33 fr. 75 pour 45 rôles.

Parmi les recherches historiques les plus curieuses à signaler, je dois noter celles qui ont été faites dans les chartes de l'abbaye d'Annay, dans les dossiers des Jacobins et Dominicains, dans ceux du Mont-Saint-Michel, dans ceux des

biens particuliers des prêtres émigrés des six districts du département et dont la valeur numéraire a été estimée à 2,899,503 livres, qui répondraient à plus de 9 millions de notre numéraire actuel ; enfin, dans le dossier des fêtes patronales du diocèse de Bayeux, afin de répondre au questionnaire adressé à tous les archivistes par M. Lecoq de la Marche qui, dans sa circulaire du 20 octobre 1878, s'informait des paroisses ayant saint Martin pour patron ; le relevé, qui a été fait de toutes les fêtes patronales des paroisses de notre contrée, nous a révélé que saint Martin était le patron de 133 paroisses, c'est-à-dire le plus fêté de tous les Saints, sans doute comme le symbole de la charité et de la patrie dont il est l'un des patrons. La Vierge seule a une seule paroisse de plus dans le Calvados, puisqu'Elle figure dans 13ⁱ comme fête patronale ; après saint Martin, saint Pierre figure dans 85 fêtes patronales, puis saint Germain dans 32 paroisses, puis saint Jean-Baptiste et saint Aubin, dans 20 seulement, etc., etc.

Les deux premières divisions de la Préfecture ont déposé. 152 paquets
de dossiers relatifs aux budgets, au culte, à l'instruction publique, etc.

La Recette générale, de son côté, a apporté son contingent de 267 registres
et paquets de pièces comptables. 419

A ces dossiers il faut ajouter les 40 journaux formant. 174 paquets
et une quantité de brochures et d'ouvrages brochés formant. 215 paquets
808 paquets.

qui ont été classés méthodiquement, c'est-à-dire alphabétiquement d'après la nature des objets qu'ils traitent

Le jeune surnuméraire, que vous m'avez autorisé de pren-

dré temporairement, a dressé une liste de toutes ces brochures amassées depuis longues années, il en a été de même des journaux depuis 1870 ; malheureusement, fort peu de ces collections sont complètes, car ces paquets de journaux ont été apportés aux archives sans aucun ordre et avec des solutions de continuité que l'on déplore, dès qu'il s'agit de trouver un numéro demandé et qui justement manque à l'appel, comme nous en faisons presque chaque jour l'ennuyeuse expérience. — Il est aussi vraiment regrettable que les archives n'aient point un abonnement spécial du *Journal Officiel*, car il est bien difficile de compléter la collection annuelle.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES, DES COMMUNES ET DES HOSPICES.

A la fin de sa session de décembre 1877, le Conseil général, sur l'invitation pressante du Ministre et la proposition de M. de Perthuis, adopta le principe de la création d'un service d'inspection des archives communales, mais, faute de ressources disponibles, il vota, avant de se séparer, une allocation de 100 fr., se proposant bien de voter ultérieurement les fonds nécessaires au fonctionnement de ce nouveau service.

L'année dernière, ce chiffre illusoire parut tellement insuffisant qu'il faillit être supprimé, mais sur la représentation de plusieurs membres du Conseil, qui démontrèrent l'utilité de ce service, par les effets qu'il avait déjà produits, ce faible crédit fut maintenu et le Conseil prit une sorte d'engagement de voter, à sa prochaine session, une allocation qui permit à l'Archiviste de remplir fructueusement les obligations de ses nouvelles fonctions.

Vu l'insuffisance notoire de mon indemnité de route, j'ai dû encore cette année me borner à l'inspection des Archives des *Sous-Préfectures* de Lisieux et de Vire, à celle de

archives *communales* de Bayeux, Lisieux, Vire, Condé sur-Noireau, de Saint-Désir et Beuvillers, de Saint-Jacques, de Saint-Loup-Hors, de Neuville et de Vassy, enfin des archives *hôpitalières* de Vire.

Pour les archives de la *Sous-Préfecture* de Lisieux, si tant est que l'on puisse donner le nom d'archives à un monceau de registres et de papiers encombrant le sol d'un grenier, dont les divers compartiments se préteraienr cependant à une organisation passable d'archives, tout est à faire ; et pour mener à bien ce rude travail, il serait indispensable d'allouer une somme de 3 à 400 fr., tant pour l'établissement de tablettes que pour rémunérer celui de mes employés que j'emmènerais avec moi pour opérer le triage et le classement de ces chiffons de correspondance et de ces registres dépareillés, qui sont dans un indescriptible désordre, ainsi que pour mettre de côté les papiers inutiles à vendre et les documents à transférer dans notre dépôt central. M. le Sous-Préfet réclame avec instance cette organisation à laquelle son secrétaire ne saurait suffire.

Les archives de la *Sous-Préfecture* de Vire sont en voie d'une notable amélioration, grâce à l'activité et à l'intelligence du secrétaire de la *Sous-Préfecture* ; je ne doute pas qu'avec une allocation d'une centaine de francs, 150 fr. au plus, ce dépôt ne fût bientôt dans l'état désirable, M. le Secrétaire sachant tirer beaucoup de peu, tant il aime l'ordre et la méthode, comme cela se voit au premier coup d'œil dans son cabinet et dans le bureau de ses employés.

Les archives *municipales* de Bayeux sont encore peu en ordre, mais le temps seul fait défaut aux employés, car grâce au cadre si intelligemment tracé en 1851 par M. Georges Villers, adjoint au Maire, il y a tous les éléments d'une très-bonne organisation. Ce cadre de 1851 n'aurait qu'à être recopié et continué jusqu'à nos jours pour diriger utilement la mise en place de tous les registres et dossiers, que de fré-

quents déplacements ont comme éparpillés de ci et de là ; mais, je le répète, deux employés, dont on rémunérerait le travail, pourraient, en moins de trois semaines, un mois au plus, réorganiser les archives, en suivant les indications du catalogue de M. Georges Villers. C'est aussi à cet administrateur érudit qu'est dû l'inventaire sommaire des registres plurielifs « des ordonnances, décisions, arrêts rendus en « l'Hôtel-de-Ville par le vicomte-maire, juge politique, et « par les échevins de Bayeux, depuis le 29 mai 1630 jus- « qu'en 1731, » et aussi « des registres d'affaires de la Mairie « et des délibérations de la municipalité de 1686 à 1790. »

Du reste, Monsieur le Préfet, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par mon rapport du 4 avril dernier, de ma visite aux archives de la Mairie de Bayeux et de vous entretenir de ce travail de M. Georges Villers, dont vous avez bien voulu recommander l'impression à M. le Maire ; car cet inventaire sommaire est vraiment à conserver et à étudier pour connaître l'histoire de l'administration municipale de Bayeux aux XVII et XVIII^e siècles ; aussi serait-il fort à désirer que l'auteur toujours jeune et actif au travail, en dépit des années, voulût bien continuer, pour la période Révolutionnaire et la période du premier Empire, l'analyse sommaire des registres de la municipalité qu'il a si heureusement rédigée pour la période historique antérieure à 1790 ; il y serait encouragé, sans nul doute, s'il voyait son premier travail imprimé.

Les salles des archives *municipales* de Lisieux sont, comme celles de Bayeux convenablement aménagées pour mettre en ordre les diverses séries, il serait seulement à désirer que M. le Secrétaire en chef fit continuer l'inventaire commencé de longue date. Ces archives possèdent deux cartons remplis de pièces anciennes très précieuses pour l'histoire des priviléges et immunités de la ville.

Quant aux archives *municipales* de Vire, elles sont toujours

dans le même état de stagnation, et il est à craindre qu'il en soit toujours ainsi, tant que le conservateur, qui est à la fois bibliothécaire et conservateur du musée et des archives municipales et hospitalières, n'obtiendra pas une allocation suffisante pour rémunérer un auxiliaire, qui l'aiderait au milieu de ses multiples et encombrantes occupations Son zèle, tout persévérant qu'il soit, ne peut suffire à toutes les obligations qui s'imposent à son bon vouloir, en effet, M. Fédérique est le secrétaire de toutes les commissions de toutes sortes de la ville et de l'arrondissement de Vire, il a rendu et rendra beaucoup de services utiles à sa cité, mais il déclare qu'il lui est impossible, sans aide, de songer à l'inventaire des archives, aussi serait-il vraiment désirable que le Conseil général lui allouât une somme de 300 à 400 fr. qui, ajoutée à celle que la municipalité de Vire lui voterait, lui assurerait le concours d'un employé exclusivement affecté au service des archives municipales, qui sont très riches en documents historiques.

Les archives *communales* de Neuville sont en bon état, tout y est en ordre dans un local bien situé et bien éclairé. Celles de Condé-sur-Noireau ont un local très-convenable, bien éclairé, quoique d'un accès difficile, il y aura très-peu à faire pour que tout soit en bon état.

Les archives *communales* de Saint-Jacques de Lisieux sont dans le plus parfait état, bien installées, bien éclairées, aussi l'ordre y est-il tel qu'il serait à souhaiter qu'il le fût dans les municipalités plus importantes.

Celles de Saint-Loup-Hors, près Bayeux, sont aussi très convenablement tenues. J'en dirai auant de celles de Vassy, qui sont installées dans un très-bon local, bien aéré, bien éclairé, aussi tout y est il bien à sa place. Grâce à M. Hébert, Maire de Vassy et Conseiller général, j'ai pu pénétrer dans le riche chartrier, malheureusement bien négligé, du château de Vassy ; les richesses de ce dépôt mériteraient que ce

noble duc qui en est le propriétaire, voulût bien en confier l'organisation à un homme compétent, car les rats, les oiseaux et l'humidité commencent à ronger et à singulièrement détériorer les parchemins et les dossiers, qui sont des trésors pour l'histoire des comtes de Vassy, et aussi pour l'histoire des mœurs et de la vie des châtelains au XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Archives hospitalières. — L'alinéa réservé aux archives hospitalières figurerait encore cette année pour mémoire, si je n'avais été à même de visiter celles des hospices de Vire, qui sont déposées à la mairie, près des armoires réservées à l'état civil ; déposées, c'est le mot, car M. le bibliothécaire et conservateur du musée et des archives me les a montrées dans le même état où elles étaient arrivées. Cependant, l'examen en serait facile à faire, car les liasses portent, presque toutes encore, les lettres de série qui doivent répondre à celles de l'inventaire dressé en 1750 par Dom Daniel Polinière, ancien prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu ; le travail serait donc bien facile, si l'on avait ce guide pour le triage et le classement des archives. Aussi suis-je aller prier M^{me} la Supérieure de prêter quelque temps cet inventaire à M. Fédérique, pour qu'il en fît faire une copie presque indispensable pour la mise en ordre des archives de l'Hôtel-Dieu. M^{me} la Supérieure a bien voulu promettre la communication temporaire du précieux manuscrit.

Il n'y a plus d'archives anciennes à l'hospice Saint-Louis de Vire.

Lorsque vous aurez obtenu, Monsieur le Préfet, une allocation suffisante pour l'inspection, je visiterai toutes les hospices du département et noterai ce qu'elles renferment de particulier.

PROPOSITIONS.

Il est de mon devoir de ne pas terminer mon rapport sans soumettre à votre bienveillante attention les *desiderata* que j'ai à signaler dans le service des archives.

Tablettes supplémentaires. — L'établissement de tablettes supplémentaires dans les deux cages du double escalier est indispensab'*e*, car les apports des comptes communaux et de tous les nouveaux paquets sont purement et simplement déposés sur le sol, le long des travées, comme s'en convaincra, cette année encore, la Commission du Conseil général.

Nécessité d'un troisième employé surnuméraire. — Je sollicite aussi très-vivement, Monsieur le Préfet, l'admission définitive du surnuméraire, que vous m'avez accordé temporairement. — Nous avons un tel surcroit de besogne, par suite des apports considérables des grands sacs provenant des greniers de la Cour d'appel et de la prison de Bayeux, qu'il nous est littéralement impossible de suffire à une telle tâche, sans l'aide du troisième employé que nous avions autrefois.

Achat de l'album photographique des archives départementales. — Il y a deux ans, sur l'invitation du Ministre, l'un de vos prédécesseurs avait proposé de souscrire, moyennant 100 fr., à un exemplaire de l'album photographique, où sont reproduits les plus curieux spécimens des chartes des archives départementales de toute la France. Le Conseil général crut devoir ajourner le vote relatif à cet achat, jusqu'à ce que le travail fût achevé. Les villes de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evèque et Vire avaient souscrit, et elles ont maintenant ce splendide album, où figurent entre autres perles paléographiques deux documents de nos archives départementales, savoir : 1^o La charte de Richard Cœur-de-Lion, dite aux Lacs-d'Amour, dans lesquels sont

tissés les caractères d'une devise d'amour en vieux français de 1191 ; et 2^e les statuts de notre Université de Caen.

Mais au lieu de 100 fr. que coûtait aux souscripteurs cet album historique, il revient maintenant à 120 fr. Vous jugerez bon, sans doute, Monsieur le Préfet, de demander au Conseil général l'acquisition de cette merveille de l'héliogravure, digne de figurer dans nos archives auprès de la belle reproduction photozincographique du Domesday-Book.

Arrivé enfin au terme de ce long rapport, je serais heureux, Monsieur le Préfet, si, juge aussi compétent que vous l'êtes par la nature de vos anciennes études à notre chère Ecole des Chartes, vous estimiez que nos efforts de cette vingt-cinquième année de travail méritent l'approbation du chef autorisé, que ma bonne fortune réservait aux dernières années de ma carrière d'archiviste, comme une récompense du devoir consciencieusement rempli.

Daignez,

Monsieur, le Préfet,

Agréer l'expression de ma respectueuse déférence et de mon entier dévouement.

EUG. CHATEL,

Ancien pensionnaire de l'École des Chartes, Officier de l'Instruction publique, Correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

I.—Dépouillement des pièces du Bailliage et Vicomté de Bayeux.

SÉRIE B.

DATES.	NATURE DES PIÈCES.	NOMBRE DE CARTONS.
1584 1671	Pleds et gage-plèges.	1
1608 1793	Etats d'ordre et distribution de deniers.	16
1622 1786	Déclarations, décrets de meubles et immeubles de diverses sergenterries.	21
1622 1743	Plumitifs d'audience.	5
1624 an III	Déclarations et bannies d'héritages.	10
1628 1750	Minutes d'audience du vicomte.	63
1629 1791	Délibérations de famille.	9
1634 1789	Minutes d'audience du lieutenant général.	75
1658 1786	Procès-verbaux d'expertise.	13
1671 an III	Plaintes, requêtes, informations, enquêtes, interrogatoires et minutes d'audience.	46
1672 1782	Enquêtes, interrogations et informations.	18
1672 1792	Mémoires de frais et dépens.	17
1674 1733	Fiefs de Colombiers et d'Ecrammeville.	2
1676 1790	Hautes justices de Balleroy, Osmanville et Trévières.	9
1709	Déclarations passées devant le lieutenant général par les propriétaires constatant le résultat de leurs récoltes.	1
1733 1787	Procès-verbaux de cadavres.	2
1734 1785	Enquêtes consulaires et sommaires.	1
1738 1790	Etat civil. — Procès-verbaux de visite du lieutenant général et particulier ancien civil et criminel au Bailliage et siège royal de Bayeux, sur la réquisition du procureur du Roi du 9 avril 1739, des registres existant dans les communes.	2
1760 1788	Nominations et réceptions des officiers de judicature du ressort du Bailliage.	1
1767 1792	Significations faites aux officiers du Bailliage par les sergents ou huissiers.	1
1791	Minutes d'audience des juges de paix.	3
Total : 81,200 pièces.		
Total.		316 cartons.

II. — Pièces provenant de la prison de Bayeux.

SÉRIE B.

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces	
		Papier.	Parchemin
1513 1790	Bailliage de Bayeux.	14,951	390
1304 1790	Caen.	183	60
1726	Vicomté de Caen.	»	1
1692	Ban et arrière-ban.	1	»
1492 1763	Bailliage de Carentan.	12	2
1545 1788	Coutances	10	10
1687 1726	Falaise.	1	1
1779	Gisors.	1	»
1660 1750	Pont-l'Evêque	10 ²	16
1699 1793	Saint-Lô.	61	15
1422 1758	St-Sauveur-le-Vicomte.	32	16
1689 1741	Saint-Sylvain.	19	1
1599 1787	Thorigny.	302	65
1707 1767	Vire.	11	»
1754 1786	Hautes justices de Balleroy.	24	4
1693 1782	Barbeville.	5	5
—	Bretteville-s-Laize.	1	»
1752 1765	Cambe.	11	1
1714 1786	Cerisy.	34	1
1747 1750	Couvains.	1	1
1734 1790	Isigny.	162	1
1741 1782	Maisy.	16	1
1707 1770	Molay.	3,457	39
1770 1790	Osmerville.	26	»
1760	Saint-Gabriel.	1	»
1758 1773	Thorigny.	28	»
1706 1790	Trévières.	41	2
1720 1748	Parlement.	2	»
1772 1773	Conseil supérieur de Bayeux.	3	»
1714 1781	Consulat de Caen.	24	»
1758 1762	Juges consuls de Paris.	23	»
1629 1741	Juridiction de l'élection de Bayeux et de Saint-Lô.	2	1
1791	Justices de paix de Bayeux et d'Isigny	14	»
1791	Tribunal de commerce de Bayeux, Caen et Isigny.	24	»
		19,585	733
		20,318	

III. — Pièces provenant de la prison de Bayeux.

SÉRIE C.

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parçhemin
1665 1808	Administration des villes : Bayeux.	126	»
1558 1763	Caen.	2	»
1771	Vire.	1	»
—	Commune de Ver.	1	»
1761 1775	Amirauté : Bayeux.	2	»
1694 1760	Caen.	1	2
1755 1772	Grandcamp.	46	»
1701	Hâvre.	»	1
1756	Port-en-Bessin.	1	»
1395 1789	Biens communaux.	1	4
1642 1788	Domaine Bayeux.	6	2
1673 1788	Eaux et forêts	7,090	126
1779	Eglises et presbytères : Douxmesnil.	2	»
1730	Littry.	4	»
1769	Rubercy.	1	»
1736	St-Pierre-de- Semilly.	1	»
1720	Torteval.	1	1
	A reporter.	7,283	136
	Etat civil.		

Etat civil.

SÉRIE C.

DATES.	PAROISSES.	Nombre de pièces	
		Papier.	Perchement
1786 1822	Objet général.	16	»
1767	Anctoville.	1	»
1770	Argancy.	1	»
1705 1816	Balleroy.	6	»
1722	Blay.	1	»
1806	Barbeville	3	»
1822	Bernières-Bocage.	2	»
1796	Brenil.	2	»
1614 1762	Cahagnes.	2	»
1769	Campigny	1	»
1788	Carcagny.	1	»
1774	Castilly.	1	»
1748	Commes.	3	»
—	Cormolain.	1	»
1652	Cottun.	3	1
1780	Cricqueville.	1	»
1762 1816	Etreham.	2	»
1740	Greville.	1	»
1775	Hottot.	1	»
1791 1820	Isigny.	6	»
1814 1820	Juaye.	4	»
1809 1812	La Haie-Picquenot.	1	»
1760 1791	Lande sur-Drôme.	2	»
1791	La Poterie.	1	»
1813	Lingèvres.	2	»
1752	Littry.	»	1
—	Longraye.	1	»
1819	Longues.	1	»
1678 1748	Magny.	3	1
1733 1809	Maisons.	2	»
1744	Méré.	1	»
1642	Montfiquet.	1	»
1604 1665	Montrabot.	2	»
1622 1707	Moles.	2	»
1758	Moutiers.	1	»
1724 1752	Neuilly	3	»
—	Neuville.	1	»
1750 1791	Nonant.	4	»
1784 1795	Ranchy.	3	»
1737	St-André de Bayeux.	1	»
A reporter. . . .		91	3

Etat civil (suite).

SÉRIE C.

DATES.	PAROISSES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
	Report.	91	3
1619	St-Etienne-le-Vieux de Caen.	1	»
—	St-Exupère.	1	»
1626	St-Georges d'Airel.	1	»
1813	St-Germain-d'Ectot.	1	»
1639	St-Germain de Quibon.	1	»
1743	St-Gilles de Caen.	1	»
1561 1720	St-Jean de Bayeux.	8	»
1749 1784	St-Jean de Caen.	2	»
1764 1766	St-Laurent de Bayeux.	3	»
1768	St-Laurent de Marigny.	2	»
1728 1771	St-Laurent de Thorigny.	3	»
1626 1771	St-Loup de Bayeux.	19	»
1762 1765	Ste-Madeleine.	3	»
1760	St-Malo de Bayeux	1	»
1790	St-Martin de Caen.	1	»
1773	St-Nicolas des Courtils.	1	»
1737 1786	St-Patrice de Bayeux.	9	»
1684 1706	St-Pierre de Caen.	1	1
1774	St-Pierre de la Folie.	2	»
1713 1772	St-Sauveur et Notre-Dame-des-Fossés de Bayeux.	8	»
1687	St-Vigor d'Agy.	1	»
1758 1761	St-Vigor-le-Petit.	2	»
1689 an II	Saonnet.	6	»
—	Tracy.	2	»
—	Trévières.	1	»
1752	Valognes.	1	»
—	Vaux-sur Aure.	2	»
1669 1790	Verson.	4	»
		179	4
	Total.		183

SÉRIE C

(Suite)

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
1754 1790	Finances. — Capitation.	40	1
1734 1790	10 ^{es} et 20 ^{es} .	26	»
1774 1788	Impôt territorial.	2	»
1666 1790	Taillés.	37	»
1709 1774	Foires et marchés.	3	»
1688 1789	Grenier à sel. — Bayeux	4	1
1726	Caen.	4	»
1752	Hôpital général de Caen.	4	»
1734 1814	Instruction publique.	11	»
1771 1775	Mendicité.	7	»
1757 1771	Militaires.	20	»
1659 1713	Nouveaux convertis.	2	»
—	Offices et droits :		
1770	Bailliage de Bayeux. — Officiers.	1	»
1714 1721	Sergents.	2	»
1706	Eaux et forêts. — Bayeux. — Greffier.	7	»
1784	Grenier à sel. — Trévières. — Greffier.	3	»
1707 1771	Officialité. — Greffier à Nonant.	1	»
1725	Officiers municipaux de Bayeux.	8	»
1735	Octrois. — Contrôleurs et receveurs.	1	»
1690 1695	Parlement de Rouen. — Secrétaire de la chancellerie.	1	»
1723 an II	Taillés. — Greffier des rôles.	1	1
1789 1784	Ponts et chaussées.	2	»
	Postes.	10	»
	Report.	171	3
		7,283	136
		479	4
		7,633	143
	Total		
			7,776

IV. — Pièces provenant de la prison de Bayeux.

SÉRIES D E

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces,	
		Papier.	Parchemin
D 1695 1789	Université de Caen.	5	7
1731	Collège de Beaumont-en-Auge (foundation).	1	
		6	7
			13
E			
1718	Arts et métiers. — Amidonniers.	1	»
1773 1777	Barbiers.	4	»
1776 1780	Cordonniers.	1	»
1754	Droguistes.	1	»
1743 1775	Menuisiers.	3	»
1753 1754	Toiliers.	1	»
1786	Serruriers.	»	1
1625 1704	Châtellenie de Beaumont.	15	»
1755 1759	Commanderie de Beaugis.	7	»
	Fiefs. — Objet général.	1	»
1647	Cabourg.	»	1
	Campeaux.	1	»
1563 1676	Campigny.	2	»
1716	Courcy.	1	»
—	Maisy.	2	»
1785	Saint-Sever.	21	»
1618 1707	Temple.	»	1
1780	Fierfferme de Brunville.	9	1
1789	Marquisat de Balleroy.	1	»
1531 1658	Seigneurie de Bussy.	7	»
1687	Creullet.	1	»
—	Fountaines.	1	»
1528	Geffosse.	1	»
1547 1775	La Haye.	»	1
1428 1771	Longueville.	9	8
1550 1666	Monceaux.	1	»
1626 1760	Montrabot	4	5
1586	Vivier.	16	1
1614 1625	Sergenterie de Briquessard et Graye.	»	1
1715	d'Isigny et des Veys.	»	20
	Sieurie des Fresnes.	4	
	Reports Titres de familles.	7,270	361
	Tabellionnages.	584	623
		7,969	1,024
	Totaux		8,993

IV.—Titres de Famille. — 186.

SÉRIE E.

DATES.	NOMS.	Nombre de pièces	
		Papier.	Parchemin
1773	Agnaux sr de Verrolles.	1	»
1623 1783	Agnaux sr de Ranville.	171	1
1756	Auvray sr de la Poupelière.	1	»
1784	Baillehache.	1	»
—	Banyville (de) sr de La Londe.	1	»
—	Barville	1	»
1646 1649	Arnouf sr de Mondreville.	1	2
1719 1779	Bauquet de Mauny.	113	1
1605 1747	Baussy (de).	180	8
1733	Bellefonds (de).	»	1
1750	Bellemale (de)	1	»
1728 1796	Benard de Bazanville.	163	6
—	Bernard sr Deshameaux.	1	»
1758	Beroinière.	1	»
1787	Bernières sr de Gevrus.	1	»
1743 1763	Besnard de Villemont.	8	»
1711	Bonnenfant de Boutonvilliers.	2	»
1753	Bonnier de la Mosson.	1	»
1703	Boscmorel.	»	1
1749 1785	Breville.	1	1
1729 1788	Bricqueville.	9	»
1750 1776	Bussy.	2	»
1712	Canivet sr de Colleville.	2	»
1642	Léopartie.	1	»
	Lormel.	—	—
1574 1726	d'Ouquevile.	32	2
	Saint-Sever.		
	Vaumisset.		
1743 1744	Castilly de Rochefort.	4	»
1751	Cauvigny sr de Saint-Sever.	4	»
1692	Chamillart.	4	»
1755	Chaffer de Saint-Martin.	1	»
1733 1785	Chavaussieu de Marigny.	5	»
1720	Cost-l sr de Saint-Sulpix.	2	»
1653	Corbet de Saint-Martin.	1	»
1742	Condé.	1	»
1609 1787	Cornet sr d'Ecrameyville	13	5
1762	Cotentin sr de Tourville.	1	»
	A reporter.	725	28

DATES.	NOMS.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemiu
	Report.	725	28
1729 1767	Couillard sr de Bonneville.	4	»
1779	Crèvecœur (de).	1	»
1731	Crevel sr de Creulet.	1	»
1633 1780	Croisilles sr de Bretteville.	23	7
1673 1761	Damigny.	63	1
1662 1739	Drouard.	49	3
1505 1722	Du Bois de Vidouville.	672	62
1771	Du Bosq sr de Bonneval.	4	»
1755	Duchatet	1	»
1767	Dufayel sr de Saonnet.	2	»
1739	Du Fresne sr du Mottel.	1	»
1765	Duhamel de Fontaine.	»	1
1762	Duvivier sr du Saussay.	»	1
1564 1714	Ecajeul (d').	21	8
1740	Folliot de Dozeville.	4	»
1393 1674	Fontaine sr de Cardonville.	40	6
1671 1774	Fontette (de).	10	»
1746	Foucault de Magny.	4	»
1754	Fouques de la Moissonnière.	1	»
1731 1758	Fournier sr de Hotot.	1	1
1411 1531	Gaallon sr de Verrolles.	2	20
1712	Gadebled (de).	2	»
1749 1776	Geffosse (de).	22	»
1732 an XII	Germain	57	»
1758	Giberville (de).	1	»
1693	Girouard sr des Longchamps.	1	»
1780	Godard de Bussy.	»	1
1630 1804	Godreuil.	127	1
1723	Gohier de Lamberville.	4	»
673 1705	Gouet sr de la Benardière.	7	1
1733 1750	Goupillières (de).	25	2
1664 1707	Grimouville sr d'Aigneaux.	5	1
1727 1788	Guernon de Ranville.	5	»
1708 1729	Hébert sr de Boulon.	2	»
1584 1614	Hébert sr du Breuil	»	7
1603 1742	Héroult sr de Hotot.	2	»
1760 1742	Hotol sr de Beaumont.	35	»
1644	Hue sr de Breville.	1	»
1642 1761	Hue sr de Longueville.	2	2
1533 1704	Hue sr de Port et de Coujon.	5	8
1755 1785	La Bigne (de).	8	1
	La Bingue sr de Tessel.	1	»
	A reporter.	1,926	166

DATES.	NOMS.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
1776	Report.	1,926	166
1518 1761	La Briffe sr de Damigny (de).	1	"
1772	La Daugie sr de Ranchy.	49	41
1732	La Foi de Gouet (de).	1	"
1708 1728	La Françoiserie (de).	1	"
1583 1753	La Gonnivière (de).	5	"
1704 1787	La Haye (de).	3	"
1658 1724	La Luzerne (de).	3	"
1622 1703	L Ma-re (de).	10	"
1750 1752	La Meuardière sr de Formigny.	1	"
1741	La Motte	9	"
1692 an XIII	La Roche de la Chevallerie	1	"
	La Roze de Bonneville et de Long-taillis.		
1767	Lebret sr de Ranville.	178	4
1708 1709	Lebreton sr de Berrolles.	1	"
1520 1750	Lebreton sr du Guilloin.	6	"
1696 1750	Lebreton sr de la Valette.	8	"
1461 1762	Lebreton de Percy	2	1
1710 1776	Lecouteulx sr du Molay.	56	5
1764	Ledanois de Berville.	13	"
1610	Le Gouez sr de Gaillon.	1	"
—	Lehot du Ferrage.	»	4
1766	Lemarchand de Caligny.	1	"
1715 1779	Lemarchand de Feuguerolles.	4	"
1736	Lemarquier de Sagy.	2	"
1563	Lemonnier de la Perrelle.	1	"
1740	Lepeltier de Molandé.	5	"
1521 1798	Lepesqueur de Conjon	1	"
1650 1662	Lepesqueur du Coudray.	588	5
1738	Lepetit de Montfleury.	18	12
1759	Lepicard de Norey.	1	"
1721	Lessine sr de Lahaye.	1	"
1758 1761	Letellier sr du Montier.	1	"
1762	Letrésor sr de Fontenay.	»	2
1682 1768	Levaillant de Barbeville.	3	1
1783 1784	Lisledon (de).	5	"
1718	Longaunay (de).	1	"
1719 1761	Lorraine sr du Molay (de).	2	"
—	Magneville (de).	1	"
1779 an VI	Malenfant.	6	1
	Malherbe (de)	1	"
1688	Malherbe sr de la Bosselière	1	"
	A reporter.	2,983	244

DATES.	NOMS.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
	Report	2,983	244
1738 1788	Marguerye (de).	2	"
1784 1786	Marguerie sr de Vierville.	1	"
—	Marquier des Fourneaux.	1	"
1751 1769	Menard.	15	"
1717 1799	Meusac de Saint-Priest alliée aux Lafond et Marigny.	212	14
1505 1640	Meurdrac sr de Hotot.	1	4
1388 1770	Miffaut sr de Berrolles.	132	55
1588	Moisson de Précorbin.	"	1
1751	Montfiquet (de).	1	"
1741	Moreau de Nassigny.	1	"
1764 1787	Moustier de Canchy (de)	3	"
1769	Néel de la Cailerie	1	"
1643 1693	Parfouru (de) sr du Mesnil.	"	2
1711 1775	Percaval (de) sr de la Fresnaie.	340	13
—	Payen.	4	"
1605 1734	Pierrepont (de) de Saint-Lambert.	8	4
1656	Pigache de Lamberville.	1	"
1760	Pilet Desjardins.	3	"
1780	Regnaud de Pierrefond.	1	"
1720 1743	Robillard de Beaurepaire.	2	2
1585	Rossignol de Doublemont.	2	"
1703 1773	Ruault de Saint-Ollain.	2	"
1575 1740	Russy (de)	2	"
1591 1718	Sainte-Marie (de).	3	"
1713	Sallen.	1	"
1682 1786	Seran de Saonnet.	96	6
1725 1758	Sevestre de Premesnil.	4	1
1681 1792	Tilly (de).	370	10
1772	Tostain sr de Goville.	1	"
1668 1779	Touchet (du)	5	"
1615	Varin sr du Val.	1	"
1704 1714	Varroc sr de Coulombiers.	3	"
1764	Vaultier de Rubercy	1	"
1491 1682	Villiers de Monrebort.	"	5
1763	Villemont (de).	1	"
		4,201	361
	Total.	4,562	
	Et autres pièces d'autres familles.	3,069	
		7,631	

IV. — Dépouillement des pièces provenant de la prison
de Bayeux.

VICOMTÉ DE CAEN.

DATES.	NATURE DES PIÈCES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
<i>Quinze tabellionnages de :</i>			
E 1551	Argences,	»	2
1774	Audrieu.	»	1
1528 1596	Bernières.	»	2
1595 1791	Caen (ville)	66	46
1649 1661	Caen (paroisse de Vaucelles).	»	5
1640 1780	Chenx.	5	4
1627 1775	Creully.	3	1
1751	La Délivrande.	1	»
1428 1735	Evrecy.	3	3
1661 1714	Ouistreham.	1	1
1613 1705	Saint-Sylvain.	1	17
An XI	Tilly.	1	»
1694 1706	Varaville.	1	2
1661 1777	Vendes.	2	1
1551 1768	Villers.	2	1
<i>Totaux.</i>		86	86
<i>Total général.</i>		472	
<i>Tabellionnages de diverses vicomtés.</i>		74	
		246	

IV. — Dépouillement des pièces provenant de la prison
de Bayeux.

VICOMTE DE BAYEUX.

DATES.	NATURE DES PIÈCES.	Nombre de pièces	
		Papier.	Parchemin
<i>Vingt-sept tabellionnages</i>			
E	Expéditions et copies informes d'actes passés devant les tabellions de :		
1305 an IV	Ville de Bayeux.	203	182
1638 1665	Paroisse de Vaucelles près Bayeux.	1	3
1453 1708	Bricquesart.	50	137
1592 1792	Balleroy.	10	2
Sans date	Barbeville.	»	1
1573 1598	Bernesq.	»	2
1638 1777	Bricqueville.	14	5
1681 1752	Cambo (la).	8	3
1646 1675	Campigny.	»	3
1541 1778	Cerisy.	24	25
1602 1685	Co molain.	7	11
1699 1783	Etreham.	6	6
1618 an IX	Formigny.	9	3
1714 1740	Geffosses.	»	2
1582 1722	Graye.	3	2
1536 1790	Isigny.	32	22
1645 1767	Nonant.	3	2
1651 1782	Noron.	19	10
1725 1765	Osmanville.	2	1
1627 1775	Ryes.	4	»
1482 1763	Thorigny.	16	21
1587 1683	Tour.	6	7
1716 1787	Tracy-sur-Mer	9	4
1649 an IV	Trévières.	40	14
1537 1760	Trungy.	3	1
1673 1771	Ver.	3	»
1591 1674	Veys (les).	2	20
Totaux.		472	489
Total général.		961	

IV. — Dépouillement des pièces provenant de la prison
de Bayeux.

VICOMTÉS DIVERSES.

DATES.	NATURE DES TITRES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
<i>Trente tabellionnages</i> <i>Vicomté d'Auge.</i>			
1663 1713	Beaumont.	2	1
1731 1760	Dives.	2	3
1650 1693	Pont-l'Evêque.	»	2
1658	Roncheville.	»	1
1681	Toucques.	»	2
<i>Vicomté d'Avranches.</i>			
1653 1662	Avranches.	»	2
1661	Sartilly.	»	1
<i>Vicomté de Carentan.</i>			
1607 1614	Carentan.	5	3
1694 1729	Geffosse.	5	»
1704 1712	Marie-du-Mont (St ^e -).	1	1
<i>Vicomté de Coutances.</i>			
1665	Coutances.	»	1
<i>Vicomté de Falaise.</i>			
1740 1741	Bretteville-sur-Laize.	2	2
1720	Falaise.	1	1
<i>Vicomté de Lisieux.</i>			
1720	Lisieux.	1	1
<i>Vicomté de Saint-Lo.</i>			
1683	Hommet.	»	1
1620 1681	Moon-en-Bessin.	1	2
1770	Quibou.	1	»
1574 1752	Saint-Lo.	5	2
<i>Vicomté de Valognes.</i>			
1626 1645	Amfréville.	»	2
1558	Bricquebec.	»	2
1675	Estiverville.	»	1
1703	Mer-Eglise (Ste).	»	1
1596	Montebourg.	»	1
1592	Nehou.	»	1
1564 151	Orglande.	1	5
1648	Pierrepont.	»	1
1541 1693	Pont-Labbey.	»	2
1495 1648	Saint-Sauveur-le-Vicomte.	»	5
<i>Vicomté de Vire</i>			
1711	Condé-sur-Noireau.	1	»
Totaux.		26	48
Total général.			74

IV—Pièces provenant de la prison de Bayeux.

SÉRIE H.

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
—	Abbayes d'Aunay.	1	0
1577	Belle-Etoile.	»	1
1639	Deux-Jumeaux	1	»
1671 1767	Longues.	2	0
—	Mondaye.	2	2
1567 1732	Saint-Étienne de Caen.	15	2
1769 1777	Saint-Martin de Séez.	9	»
1666	Saint-Sauveur-le Vicomte	»	2
1655	Sainte-Trinité.	2	0
1767	Capucins de Bayeux.	1	»
1730	Carmes déchaussés du Désert.	1	0
1577	Sépulchre de Caen.	1	»
1722	Visitation de Caen.	1	»
1761	Ursulines de Caen	1	0
1706 1774	Prieuré de Saint-Fromont.	2	0
1767	Saint-Gabriel	1	0
1748	St-Nicolas-de-la-Chesnaye.	1	»
		41	7
	Total.		48

V.—Pièces provenant de la prison de Bayeux.

SÉRIE G.

DATES.	TITRES.	Nombre de pièces.	
		Papier.	Parchemin
1577 1793	Evêché de Bayeux. Objet général.	145	4
1747 1785	Correspondance.	121	»
1649 1795	Comptabilité.	733	»
1698 1777	Officialité.	9	2
1651 1789	Procédures	84	3
1642	Baronnie de Douvres.	1	»
1486 1768	Neuilly.	44	1
1596	Saint-Vigor-le-Grand.	1	»
1332 1786	Prébende d'Audrieu.	87	8
1433 1739	Bernesq	1	»
1774	Campeaux.	1	»
1731	Cartigny.	13	»
1511 1751	Goupillières.	103	15
1617 1775	Guéron.	14	1
1734 1784	Tany.	1	»
1661	Tavières.	»	1
1668	Vaucelles.	1	»
1752	Evêché de Coutances.	1	»
1772 1780	Trésor d'Arronanches.	7	»
1787	Audrieu.	2	»
1751	Basly.	1	»
1404 1767	Campigny	65	»
1775	Couvert.	3	»
1779	Hottot.	1	»
1617	La Motte-d'Airel.	»	2
1639 1778	Magny.	7	»
1768	Monceaux.	2	»
1702 1714	Neuilly.	1	»
1691 1711	Norrey.	6	»
1787 1793	N.-D.-de-la-Poterie de Bayeux	8	»
1473 1792	Ranchy.	113	2
1704 1720	Saint-André de Bayeux	12	»
1744 1778	Saint-Exupère de Bayeux.	9	»
1774	Saint-Germain-d'Elle	1	»
—	Saint-Germain de Villers.	1	»
1813	St ^e Honorine-dee-Pertes.	1	»
1778	Saint-Jean de Bayeux.	1	»
1729 1770	Saint-Loup de Bayeux.	8	»
1750 1772	Saint-Patrice de Bayeux.	2	»
1723	Saint-Sauveur de Caen.	1	»
1749 1791	Saonnec.	20	»
		1,632	39
	Total.		1,671

Dépouillement des pièces de la Révolution 1790-1815.

§ 1^{er}

	Nombre de cartons
Série K. — Lois.	12
Décrets.	15
Lettres patentes.	7
Bulletin de la Convention.	3
Actes du Corps législatif.	
Arrêtés du Conseil d'Etat.	
Arrêtés du Conseil de la République.	1
Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale	
Instructions diverses.	
Messages des Cinq-Cents.	1
Proclamations.	
Règlements.	
Réponses du Roi à l'Assemblée nationale	
Circulaires de diverses commissions.	
Ministère des Contributions.	1
Finances.	
Guerre.	
Intérieur.	
Justice.	
Marine.	
Police.	
Série L. — Arrêtés, délibérations du Conseil général du Calvados.	2
District de Caen.	3
Administration centrale. — Extraits des procès verbaux.	6
Circulaires.	7
Circulaires du Préfet.	13
Séances des districts.	1
Série M. — Personnel. — Objet général.	
Députés.	1
Sénat.	
Tribunal de cassation.	
Personnel administratif. — Les six districts	4
Assemblées électoralas. — Procès-verbaux de séance.	1
des Conseils d'arrondissements primaires	
Election du premier Consul.	
de juges des tribunaux de districts et de commerce.	
de notables.	1
A reporter.	80

	Report.	Nombre de cartons.
Liste des électeurs.	80	
Série M — Police générale.		3
Belles actions et évènements.—Certificats de civisme et de résidence.	12	
Comité de salut public.	1	
Comités de surveillance des six districts.	21	
Conspirations, insurrections et troubles.	3	
Epidémies.—Epizootie.—Vaccine	1	
Fêtes publiques	2	
Passeports. — Ports d'armes.	2	
Prisonniers de guerre,	1	
Visites domiciliaires	1	
Subsistances.	13	
Population.	1	
Etat civil. — Divorce.	2	
Statistique. — Agriculture.	4	
Manufactures.	1	
Commerce.	2	
Série N. — Comptabilité.	6	
Bâtiments civils,	1	
Série O. — Gardes champêtres.		1
Percepteurs.	1	
Circonscriptions territoriales.	1	
Biens communaux.		
Dons et legs	1	
Foires et marchés.		
Octrois.		
Chemins vicinaux.	1	
Affaires communales.	5	
Série P. — Contributions directes.	14	
id. patrioticques.	1	
Emprunt forcé.	2	
Eaux et forêts.	10	
Postes et messageries.	1	
Domaines nationaux.	22	
Emigrés.	4	
Rentes sur le clergé.	3	
Id. l'Etat.		
Monnaie.—Argenterie des églises.	12	
Série R. — Défenseurs de la patrie.		1
Militaire.	31	
Garde nationale.	3	
Gendarmerie. Haras. Invalides.	1	
Marine.	5	

A reporter

275

	Report.	Nombre de cartons.
Série S. — Ponts et chaussées.		275
Bacs et bateaux.		5
Cours d'eau.		1
Moulins es usines.		
Mines et carrières.		
Série T. — Instruction publique. — Objet général.		
Université.		
Ecole centrale.		
Ecole de droit.		
Ecole de médecine.		
Colléges et lycées.		
Instruction primaire — Sœurs de la Providence,		
Ecole d'Alfort.		
d'équitation		
de navigation.		
polytechnique.		
Saint-Cyr et la Flèche.		
Bibliothèques, musées, imprimeries et librairies, sciences et arts, monuments historiques, arts et métiers, télégraphes et théâtres.		3
Série U. — Tribunaux. — Objet général.		
Personnel.		
Tribunal d'appel de Caen,		8
Juges de paix		3
Jury d'accusation		2
Tribunaux. — District de Bayeux.		1
Caen		1
Falaise.		1
Lisieux.		1
Pont-l'Évêque et		
Vire.		
Série V. — Culte.		1
Biens du Clergé.		8
Fabriques.		2
Mobilier des églises.		3
Série X. — Hospices. — Sourds-muets.		4
Série Y. — Prisons.		2
		2
§ 2.		
Série Z. — Arbre de la liberté. — Archives.		1
Assignats et billets de confiance.		2
Autographes et circulaires des représentants du peuple.		2
Chouans et comité de législation.		2
		3
A reporter.		344
		23

	Nombre de cartons.
Report.	344
Série Z. — Comptes rendus au directoire exécutif par diverses administrations.	2
Constitution	2
Correspondance générale et décadaire des six districts.	30
Demandes d'emploi, dénonciations, économats.	1
Fanatisme religieux. — Grenier à sel. — Grêle. — Histoire. — Jardin botanique	5
Mendicité. — Musulmans. — Notariats. — Ordre de Malte	1
Piraterie. — Poids et mesures.	2
Prestation de serment	5
Requêtes diverses adressées à M. le Préfet (6 districts).	3
Séances des districts,	2
Secours. — Sociétés populaires. — Tabac.	1
60.000 pièces. Total.	398